



Arrêté 2020-056
Portant fermeture de la Salle des Fêtes
dans le cadre du COVID 19

Le Maire,

- Vu la présence sur le territoire national du virus COVID 19,
- Vu la situation sanitaire au 15 septembre 2020, selon Santé Publique France, indiquant que le taux d'incidence en Isère est de 87 cas pour 100 000 habitants, soit au-delà du seuil d'alerte,
- Compte tenu du placement du département de l'Isère en zone de circulation active du virus,
- Vu le communiqué de presse du Préfet de l'Isère en appelant à la responsabilité de chacun,

A R R E T E :

Article 1er : La salle des Fêtes communale dénommée « Maison du Village » et les vestiaires du complexe sportif sont interdits d'accès à compter du 15 septembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché et sera transmis pour information au représentant de l'Etat.

Fait à Maubec, le 17 septembre 2020

Le Maire
Olivier TISSERAND